



LES FICHES REPÈRES

Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral

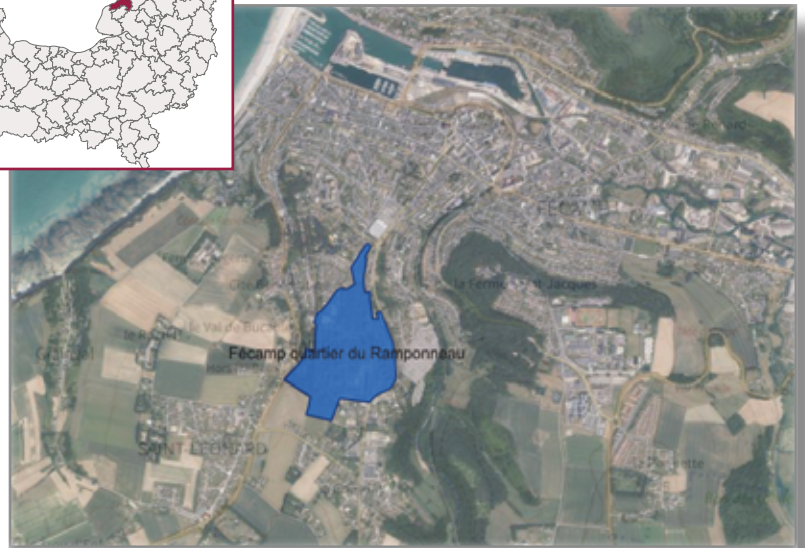
INTRODUCTION

Le contrat de ville 2024-2030 de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral (50 communes, 38 237 habitants), cible le quartier prioritaire du Ramponneau, situé à Fécamp. Seul QPV de l'agglomération, ses habitants sont confrontés à une précarité marquée et à des défis majeurs en matière de réussite éducative, d'insertion professionnelle, de santé et d'amélioration du cadre de vie.

Les principaux axes de travail du contrat de ville 2024-2030 concernent ainsi :

- La cohésion sociale et la réussite éducative (sécurisation des parcours éducatifs, lutte contre le décrochage scolaire, implication des parents, renforcement du lien social et accès aux droits).
- L'emploi, la formation et l'insertion (optimisation des parcours d'insertion, accès à l'emploi local...).
- La santé (accès aux soins, prévention et promotion de la santé notamment en matière de nutrition)
- Le cadre de vie et la tranquillité publique (propreté, sécurité)
- La mobilité et l'accès aux services (levée des freins, accès aux transports)
- La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité (sensibilisation, formation)
- La participation citoyenne

Le contrat réaffirme l'objectif de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion sociale dans le quartier prioritaire.



Données cartographiques : <https://sig.ville.gouv.fr>

En Normandie

63 quartiers prioritaires

221 591 habitants

6,7 % de la population normande

CA Fécamp Caux Littoral

1 quartier prioritaire

2 568 habitants

6,7 % de la population de l'EPCI

CONTENU

Présentation pour chaque quartier prioritaire des principaux indicateurs statistiques disponibles. Les données sont organisées selon les trois dimensions de la politique de la ville : **Cohésion sociale, Développement économique et emploi et Cadre de vie.**

Ces éléments chiffrés sont complétés de certaines ressources et/ou dispositifs territoriaux existants sur les territoires.

Quartier(s) prioritaire(s) présent(s) sur le territoire

- Parc du Ramponneau

SOMMAIRE

CONTEXTE ET MÉTHODE 3

INDICATEURS SÉLECTIONNÉS 4

QUARTIER PARC DU RAMPONNEAU 8

Données de cadrage 8

Cohésion sociale 10

Développement économique et
emploi 14

Cadre de vie 16

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS 18

SIGLES ET DÉFINITIONS 21

RÉDACTION

Elodie BROUDIN, Gautier DELAHAYE, Pascale DESPRES, Guillaume GOUJARD, Lucie LECHAT, Kora NUNES et Annabelle YON
Un travail mené par l'ORS-CREAI Normandie dans le cadre de sa mission de Centre ressources politique de la ville avec le financement de l'ANCT et de l'ARS de Normandie.



CONTEXTE ET MÉTHODE

L'ORS-CREAI Normandie dans le cadre de sa mission de Centre ressources politique de la ville (financé notamment par l'Agence nationale de la cohésion des territoires) vous propose des *Fiches repères* composées d'indicateurs statistiques clés à l'échelle des territoires prioritaires de la politique de la ville : *Fiches repères de l'Observatoire régional des quartiers*.

Initialement réalisé à l'échelle des villes structurant l'armature urbaine bas-normande (ORDQ - Observatoire régional des quartiers, 1^{ère} génération), l'ORDQ 2^{ème} génération a été étendu à l'échelle de la Normandie et de ses quartiers prioritaires. Cette 3^{ème} génération tient compte de la nouvelle géographie prioritaire et intègre des données d'évolution à l'échelle des IRIS.

L'objectif de l'ORDQ est, par la production d'un recueil des données d'observation disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires, d'outiller les acteurs des collectivités et de la politique de la ville, notamment ceux n'ayant pas ou peu de moyens d'observation.

Ainsi, ce document fournit un ensemble d'indicateurs sélectionnés selon les trois dimensions de la Politique de la ville : Cohésion sociale, Développement économique et emploi et Cadre de vie.

Ces *Fiches repères* viennent compléter les travaux déjà mis à disposition et téléchargeables sur le site Internet de l'ORS-CREAI, notamment le [Kit Politique de la ville](#) ainsi que les [Fiches mise en lumière de l'ORDQ](#).

Périmètre d'étude

Les analyses réalisées portent sur les 63 quartiers prioritaires politique de la ville de Normandie. Pour chacun d'entre eux, les indicateurs statistiques sont comparés aux données de la commune et de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) concerné (communauté d'agglomération, métropole, communauté urbaine, communauté de communes). Ainsi, une *Fiche repère* a été réalisée pour chacun des 22 EPCI en politique de la ville.

Structure des Fiches repères

Les *Fiches repères* se composent d'une soixantaine d'indicateurs structurés en 4 parties : **données de cadrage** (3 indicateurs), **cohésion sociale** (31 indicateurs), **développement économique et emploi** (12 indicateurs) et **cadre de vie** (17 indicateurs). Pour chaque indicateur, le différentiel entre le quartier et l'EPCI, est quantifié.

Ces indicateurs chiffrés sont, pour chaque quartier, complétés d'un bref historique du territoire et de certains dispositifs territoriaux existants sur les territoires.

Pour finir, un tableau synthétique par grand chapitre avec l'ensemble des quartiers de l'EPCI est présenté avec la donnée médiane des 63 quartiers prioritaires de Normandie.

Sources utilisées

Les données à l'échelle des quartiers prioritaires sont principalement issues du travail mené par l'Insee en collaboration avec l'ANCT ou directement fournies par les producteurs de données.

Le recueil des éléments autour des ressources et dispositifs a été facilité par l'implication des acteurs des territoires. Nous les en remercions vivement.



INDICATEURS SÉLECTIONNÉS

Données de cadrage

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Population	QPV, commune, EPCI	2020
Part de la population en QPV parmi la population de l'EPCI 2020	QPV	2020
Part de la population en QPV parmi la population de la commune	QPV	2020
Taux de croissance annuel moyen de la population	IRIS	2016-2021

Cohésion sociale

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Socio-démographie		
Part des Femmes	QPV, commune, EPCI	2021
Enfants âgés de 0-14 ans	QPV, commune, EPCI	2021
Personnes âgées de 15-24 ans	QPV, commune, EPCI	2021
Personnes âgées de 25-59 ans	QPV, commune, EPCI	2021
Personnes âgées de 60-74 ans	QPV, commune, EPCI	2021
Personnes âgées de 75 ans et plus	QPV, commune, EPCI	2021
Indice de jeunesse	QPV, commune, EPCI	2021
Population étrangère	QPV, commune, EPCI	2021
Population immigrée	QPV, commune, EPCI	2021
Taux de croissance annuel moyen de la population âgée de moins de 20 ans	IRIS	2016-2021
Evolution de la population âgée de 75 ans et plus Taux de croissance annuel moyen de la population	IRIS	2016-2021
Ménage - Famille		
Part des ménages d'une personne	QPV, commune, EPCI	2021
Part des femmes parmi les ménages d'une personne	QPV, commune, EPCI	2021
Part des ménages de 6 personnes ou plus	QPV, commune, EPCI	2021
Part de familles monoparentales	QPV, commune, EPCI	2021
Evolution de la part des familles monoparentales	IRIS	2016-2021
Revenu - Précarité		
Revenu disponible médian par UC*	QPV, commune, EPCI	2021
Rapport interdéciles par UC* (9ème décile/1er décile)	QPV, commune, EPCI	2021
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain (par UC médian)	QPV, commune, EPCI	2021
Part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles	QPV, commune, EPCI	2021
Population couverte bénéficiaire de la C2S	QPV, commune, EPCI	2024
Evolution du taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain	IRIS	2016-2021
Taux d'allocataires de l'AAH	QPV, commune, EPCI	2023
Taux d'allocataires du RSA	QPV, commune, EPCI	2023

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Education et formation		
Taux de scolarisation des 15-24 ans	QPV, commune, EPCI	2021
Part de la population sans diplôme	QPV, commune, EPCI	2021
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	QPV, commune, EPCI	2021
Santé		
Taux comparatif de mortalité prématurée	EPCI, Normandie, France métropolitaine	2016-2022
Taux comparatif de mortalité évitable liée à la prévention (moins de 75 ans)	EPCI, Normandie, France métropolitaine	2016-2022
Part de bénéficiaires sans médecin traitant déclaré de l'interrégime 16 ans et plus	EPCI, Normandie, France métropolitaine	2024
Part de bénéficiaires sans médecin traitant déclaré de l'interrégime 16-24 ans	EPCI, Normandie, France métropolitaine	2024

Développement économique et emploi

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Emploi		
Nbre de demandeurs d'emploi (catégorie ABC)	QPV, commune, EPCI	2023
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de moins de 26 ans	QPV, commune, EPCI	2023
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de 50 ans et plus	QPV, commune, EPCI	2023
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) de longue durée depuis au moins 1 an	QPV, commune, EPCI	2023
Taux de chômage (au sens du recensement)	QPV, commune, EPCI	2021
Taux d'activité	QPV, commune, EPCI	2021
Part d'actifs selon la PCS	QPV, commune, EPCI	2021
Taux d'emploi	QPV, commune, EPCI	2021
Part des emplois à durée limitée parmi les emplois	QPV, commune, EPCI	2021
Part de la population occupant un emploi à temps partiel	QPV, commune, EPCI	2021
Evolution du taux d'emploi des femmes	IRIS	2016-2021
Evolution du taux de chômage	IRIS	2016-2021

Cadre de vie

Indicateurs	Echelons géographiques	Année
Logement		
Part de ménages locataires	QPV, commune, EPCI	2021
Part des logements d'une ou deux pièces	QPV, commune, EPCI	2021
Part des logements de 5 pièces ou plus	QPV, commune, EPCI	2021
Part de logements collectifs	QPV, commune, EPCI	2021
Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement	QPV, commune, EPCI	2021
Part des ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans	QPV, commune, EPCI	2021
Part des ménages ayant emménagé depuis 10 ans ou plus	QPV, commune, EPCI	2021
Nombre de personnes par résidences principales	QPV, commune, EPCI	2021
Nombre de logements du parc locatif social	QPV, commune, EPCI	2023
Taux de vacance des logements	QPV, commune, EPCI	2023
Taux de vacance des logements de plus de 3 mois	QPV, commune, EPCI	2023
Taux de rotation des logements	QPV, commune, EPCI	2023
Part de ménages en situation de précarité énergétique logement	IRIS	2021
Mobilité		
Part de la population utilisant le plus souvent la voiture/camion/fourgonnette pour aller travailler	QPV, commune, EPCI	2021
Part de la population utilisant le plus souvent les transports en commun pour aller travailler	QPV, commune, EPCI	2021
Part de ménages disposant d'une voiture (ou plus)	QPV, commune, EPCI	2021
Part de ménages en situation de précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture	IRIS	2021

QUARTIER PARC DU RAMPONNEAU

Commune de Fécamp



DONNÉES DE CADRAGE

HISTORIQUE DU QUARTIER

Le quartier du Parc du Ramponneau s'inscrit dans l'évolution de Fécamp après la Seconde Guerre mondiale, dans une ville marquée par des destructions importantes et confrontée à une forte demande de logements. Le plateau du Ramponneau était auparavant un secteur de terres agricoles, occupé par quelques familles depuis le XVIII^e siècle. Dans les années 1950, la municipalité lance la construction d'un premier immeuble, l'immeuble Quercy, dans le cadre du programme de Logements Populaires et Familiaux (LO.PO.FA), afin d'offrir des logements modernes en remplacement des habitations précaires d'après-guerre. Cet immeuble, longtemps symbole du quartier, sera finalement démoli en 2012 lors d'une phase de renouvellement urbain.

Au début des années 1960, un projet d'aménagement global est présenté aux élus pour transformer le plateau en un véritable quartier résidentiel. Plusieurs immeubles sont construits progressivement, le dernier étant livré en 1971, accompagnés d'équipements et de commerces de proximité. Le secteur accueille notamment le premier centre commercial de Fécamp en 1964, affirmant la vocation de quartier de vie complète, associant habitat, services et sociabilité. L'urbanisation du Ramponneau reflète ainsi les politiques nationales d'expansion résidentielle des Trente Glorieuses, avec une forte proportion d'habitat collectif.

Le quartier est intégré à la géographie prioritaire de la politique de la ville en 1996, dans un contexte où l'évolution du parc de logements et la situation socio-économique des habitants appellent des interventions adaptées. Un premier programme de rénovation urbaine est engagé, incluant démolitions ciblées, réhabilitations, création de jardins partagés, nouveaux espaces de loisirs, réaménagement du stade du Ramponneau et développement d'équipements d'animation et de soutien à la jeunesse.

Aujourd'hui, le quartier bénéficie de la présence d'un centre social et d'un réseau associatif actif. Les enjeux actuels portent sur l'amélioration des espaces publics, la diversification de l'habitat et l'accompagnement des parcours des habitants, dans la continuité d'un quartier né de la reconstruction, devenu un pôle résidentiel important de Fécamp.





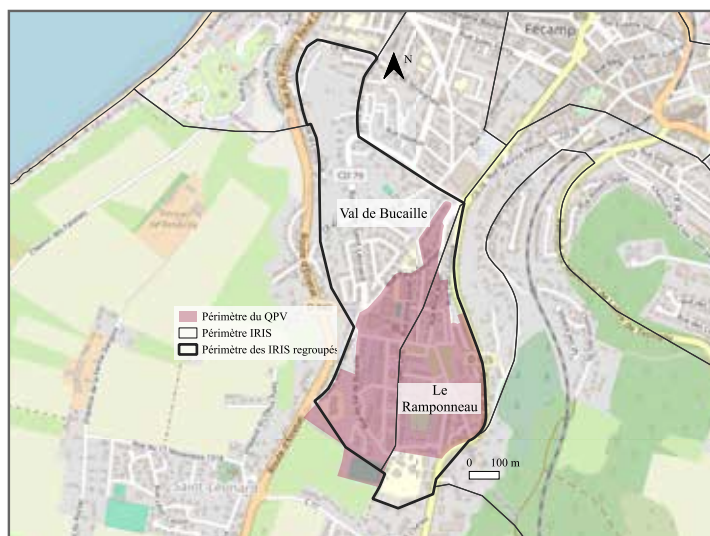
	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI CA Fécamp Caux Littoral
Population (2020)	2 568	18 054	38 327
% parmi la population de l'EPCI 2020	6,7%		
% parmi la population de la commune	14,2%		

Source : Insee, Recensement de la population

Carte de situation du quartier et des IRIS

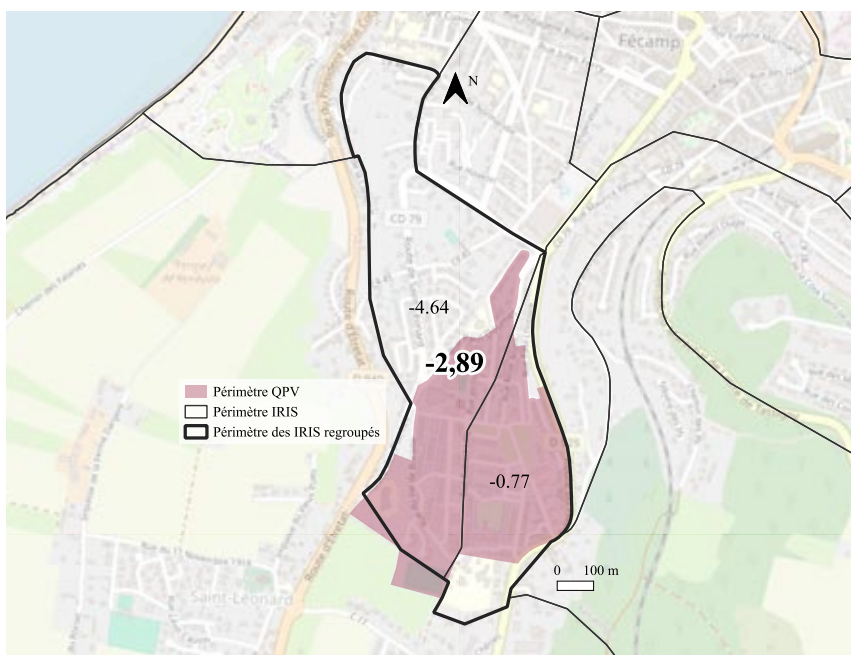
Afin de compléter les données disponibles à l'échelle des quartiers et présenter des évolutions, les données à l'IRIS ont été analysées. Ainsi, les IRIS ont été regroupés afin de correspondre au mieux au quartier. Les IRIS regroupés pour ce quartier sont :

- Val de Bucaille
- Le Ramponneau



Source : XYZ OpenStreetMap, périmètre QPV 2024 - ANCT, BDTOPO 2025 et contour iris 2023

Taux de variation annuel moyen 2016-2021 (%)



Sources : XYZ OpenStreetMap, périmètre QPV 2024 - ANCT, BDTOPO 2025 et contour iris 2023 - IGN, RP INSEE 2016 et 2021

La population des IRIS regroupés a **diminué de 2,89 %** en moyenne chaque année entre 2016 et 2021.

COHÉSION SOCIALE

Indicateurs socio-démographiques

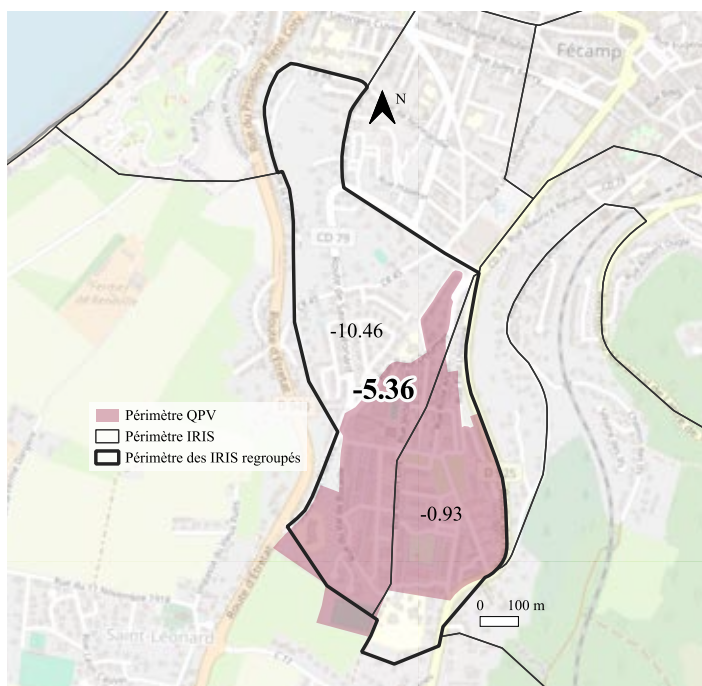
	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Différentiel QPV - EPCI (en point)
Femmes	52,9% <i>de la population</i>	53,7% <i>de la population</i>	51,9% <i>de la population</i>	1,0
Structure par âge de la population				
Enfants âgés de 0-14 ans	19,5%	15,0%	16,8%	2,7
Jeunes âgés de 15-24 ans	12,7%	11,3%	10,4%	2,3
Personnes âgées de 25 à 59 ans	44,9%	39,8%	42,0%	2,9
Personnes âgées de 60 à 74 ans	16,7%	21,0%	20,2%	-3,5
Personnes âgées de 75 ans et plus	6,2%	12,8%	10,6%	-4,4
Indice de jeunesse*	1,2	0,6	0,7	62,2%
Femmes	0,9	0,5	0,6	45,5%
Hommes	1,7	0,8	0,9	88,4%
Population étrangère	[0,4/1,8] <i>de la population</i>	1,5% <i>de la population</i>	1,0% <i>de la population</i>	-
Population immigrée	[0,6/1,6] <i>de la population</i>	1,7% <i>de la population</i>	1,4% <i>de la population</i>	-

* Population des moins de 20 ans sur celle des personnes âgées de 60 ans et plus - Différentiel QPV-EPCI exprimé en %

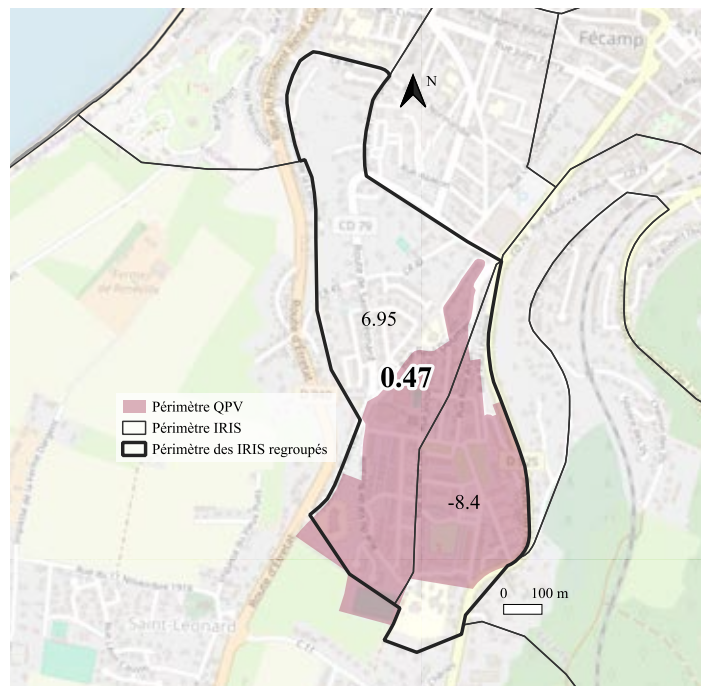
Source : Insee - Recensement de la population

Taux de variation annuel moyen de la population 2016-2021 (%)

Moins de 20 ans



75 ans et plus



Sources : XYZ OpenStreetMap, périmètre QPV 2024 - ANCT, BDTPO 2025 et contour iris 2023 - IGN, RP 2016 et 2021 Insee

La population des moins de 20 ans des IRIS regroupés a **diminué de 5,36 %** en moyenne chaque année entre 2016 et 2021.

La population des 75 ans et plus des IRIS regroupés a **augmenté de 0,47 %** en moyenne chaque année entre 2016 et 2021.

Indicateurs socio-démographiques

Année 2021	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI 2020 CA Fécamp Caux Littoral	Différentiel QPV - EPCI (en point)
Part des ménages d'une personne	50,6%	46,7%	36,5%	14,1
Part des femmes parmi les ménages d'une personne	60,0%	61,1%	59,9%	0,1
Part des ménages de 6 personnes et plus	[1,1/2,8]	1,3%	1,3%	-
Part de familles monoparentales	33,3%	22,1%	14,1%	19,2

Source : Insee - Recensement de la population

Revenus - Précarité

	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Différentiel QPV - EPCI (en point)
Revenu disponible médian par UC* 2021	15 310 €	19 850 €	21 790 €	-6 480 €
Rapport interdécile par UC* (9 ^{ème} décile/1 ^{er} décile) 2021	2,5	3,0	2,8	-0,3
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain (par UC médian) 2021	41,0%	20,0%	13,8%	27,2
Part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles 2021	23,3%	9,6%	6,5%	16,8
Population couverte bénéficiaire de la C2S 01/01/2024	27,2%	11,9%	7,1%	20,1

Année 2023	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Différentiel QPV - EPCI (en point)
Nombre d'allocataires de l'AAH	157	816	1086	-
Nombre d'allocataires du RSA SoCle	216	684	886	-

Sources : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi), CNAM

Zoom sur certains dispositifs à destination du quartier : les centres sociaux

Les centres sociaux sont mis en avant dans de nombreuses études comme étant un acteur primordial, au contact des publics, pour la mise en place d'actions auprès de la population.

Le quartier dispose du Centre social maison de quartier du Ramponneau. Cette structure développe les priorités d'action suivantes :

- Soutien à la parentalité,
- Animations familiales
- Soutien au développement de projets citoyens

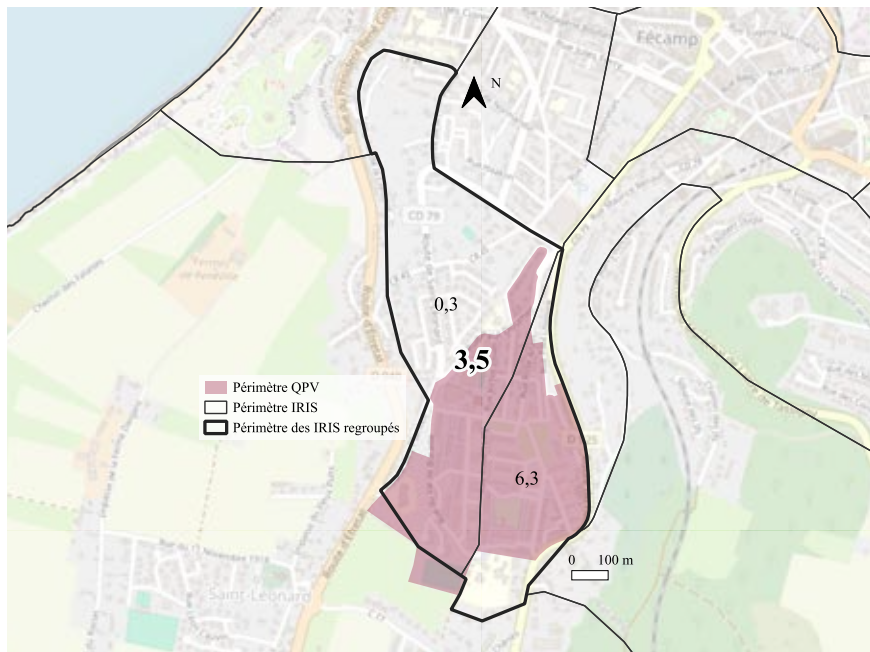
Une salle informatique est présente à la Maison du port, 254 avenue Jean Lorrain.

Pour plus d'informations :
Centre social maison de quartier du Ramponneau
5 rue des Hauts Camps
76400 Fécamp

Tel : 02 35 10 40 98

<https://www.ville-fecamp.fr/mon-quotidien/solidarites/ccas/pole-solidarite-et-cohesion-sociale/centres-sociaux-et-espace-de-vie-sociale/>

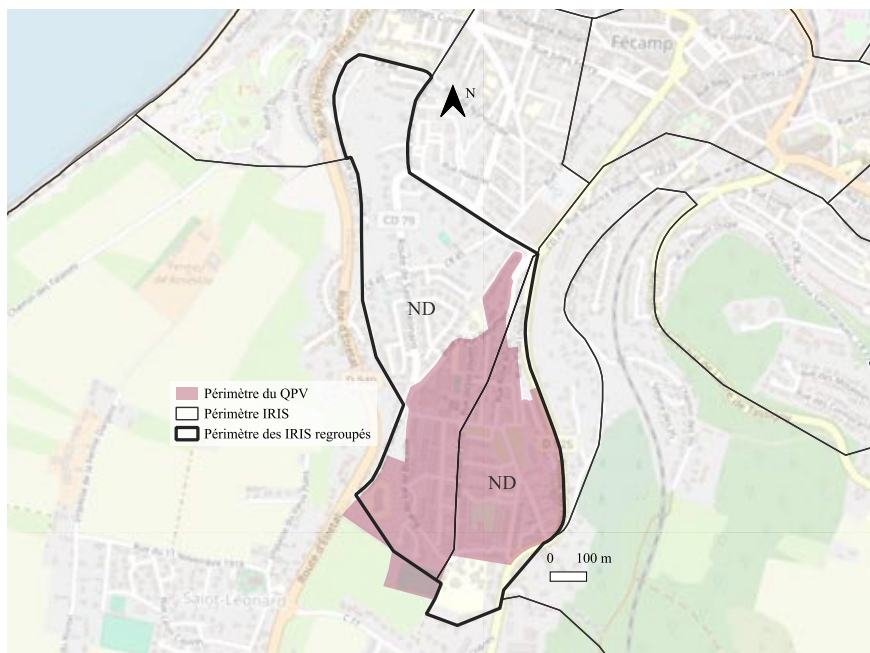
Évolution de la part de familles monoparentales 2016-2021 (en point)



Sources : XYZ OpenStreetMap, périmètre QPV 2024 - ANCT, BDTOP0 2025 et contour iris 2023 - IGN, RP INSEE 2016 et 2021

La part des familles monoparentales des IRIS regroupés a **augmenté de 3,5 points** entre 2016 et 2021.

Évolution du taux de pauvreté 2016-2021 (en point)



Sources : XYZ OpenStreetMap, périmètre QPV 2024 - ANCT, BDTOP0 2025 et contour iris 2023 - IGN, Filosofi 2016 et 2021

Les taux de pauvreté des IRIS couverts par le QPV quartier du Ramponneau ne sont pas disponibles.

Éducation et formation

Année 2021	Quartier prioritaire	Commune(s)	EPCI	Différentiel QPV - EPCI (en point)
	Quartier du Ramponneau	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral	
Taux de scolarisation des 15-24 ans	44,5%	52,8%	56,9%	-12,4
Taux de scolarisation des femmes de 15-24 ans	37,4%	54,6%	59,2%	-21,8
Taux de scolarisation des hommes de 15-24 ans	52,0%	51,2%	54,8%	-2,8
Part de la population sans diplôme	46,5%	32,1%	26,4%	20,1
Part des femmes sans diplôme	54,5%	36,1%	30,0%	24,5
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	41,7%	26,9%	21,8%	19,9
Part des femmes de 16-25 ans non scolarisées et sans emploi	41,7%	27,6%	21,7%	20,0
Part des hommes de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	41,7%	26,1%	21,8%	19,9

Sources : Ministère de l'Éducation Nationale DEPP, Insee - Recensement de la population

Zoom sur certains dispositifs en faveur de la réussite éducative : les réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+), les programmes de réussite éducative (PRE) et les cités éducatives

Fécamp bénéficie d'un Programme de réussite éducative (PRE).

1 école maternelle REP dans le quartier :
Alphonse Allais

Santé

	EPCI	Normandie	France Hexagonale	Différentiel EPCI -France (%)
	CA Fécamp Caux Littoral			
Taux comparatif de mortalité prématurée (2017-2023)				
Hommes	325,2	291,7	245,3	32,5%
Femmes	154,0	138,2	122,4	25,8%
Taux comparatif de mortalité évitable liée à la prévention - Moins de 75 ans (2017-2023)				
Hommes	254,4	237,4	203,5	25,0%
Femmes	87,8	80,1	72,4	21,4%
Part de bénéficiaires sans médecin traitant déclaré de l'interrégime 16 ans et plus 2024	18,5%	14,4%	16,2%	14,2%
Part de bénéficiaires sans médecin traitant déclaré de l'interrégime 16 à 24 ans 2024	34,4%	28,6%	31,4%	9,7%

Sources : Insee, Inserm-CépiDc, CNAM, CCMSA

Zoom sur certains dispositifs en faveur de la santé : ASV, RTPS et CLS

Fondé sur une démarche locale, l'Atelier santé ville contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. La démarche Atelier santé ville (ASV) s'insère dans le contrat de ville afin d'animer, d'adapter et de renforcer la politique de santé publique au niveau local. Le développement des Contrats locaux de santé (CLS) et la mise en place du Réseau normand des référents territoriaux en promotion de la santé (RTPS) complètent ce dispositif. Les ASV et RTPS normands (à des échelles différentes) poursuivent les missions suivantes : établir un diagnostic local partagé, coordonner les acteurs et favoriser le travail en réseau, élaborer et suivre des programmes d'actions concertées et renforcer les compétences des acteurs locaux.

L'EPCI est concerné par un Réseau territorial en promotion de la santé et un CLS est porté par l'agglomération depuis 2025.

Zoom sur les enjeux et objectifs santé du contrat de ville

La santé est un enjeu transversal du Contrat de ville :

- Prévenir et sensibiliser sur les addictions de toute nature
- Développer les actions en faveur de la culture aux soins et la levée des freins sur l'insertion (offre de soins, actions de prévention et médiation santé, droit à l'alimentation saine et durable)
- Prendre en compte les besoins en santé mentale pour aider les habitants à trouver leur place et une réponse à leurs difficultés

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

	Quartier prioritaire	Commune(s)	EPCI	Différentiel QPV - EPCI (en point)
	Quartier du Ramponneau	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral	
Nbre de demandeurs d'emploi (catégorie ABC) 31/12/2024	325	1 515	2 638	-
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de moins de 26 ans 31/12/2024	22,2%	19,5%	17,9%	4,2
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de 50 ans et plus 31/12/2024	22,8%	28,6%	30,8%	-8,0
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) de longue durée depuis au moins 1 an 31/12/2024	46,5%	48,1%	49,4%	-2,9
Taux de chômage (au sens du recensement) 2021	31,2%	18,6%	12,9%	18,3

Sources : Pôle Emploi - Dares (demandeurs d'emploi en fin de mois), Insee - Recensement de la population

Année 2021	Quartier prioritaire	Commune(s)	EPCI	Différentiel QPV - EPCI (en point)
	Quartier du Ramponneau	Fécamp	CA Fécamp Caux Littoral	
Taux d'activité				
Femmes	58,8%	71,3%	69,8%	-11,0
Hommes	67,3%	65,0%	75,8%	-8,5
Part d'actifs selon la PCS				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures	4,1%	14,0%	16,3%	-12,2
Professions intermédiaires	7,6%	20,5%	23,2%	-15,6
Employés	39,9%	32,2%	30,6%	9,3
Ouvriers	48,3%	31,1%	28,4%	19,9
Taux d'emploi	43,3%	55,3%	63,4%	-20,1
Femmes	40,2%	52,8%	60,2%	-20,0
Hommes	46,5%	58,0%	66,6%	-20,1
Part des emplois à durée limitée parmi les emplois	24,1%	15,9%	13,2%	10,9
Chez les femmes	23,0%	16,2%	14,7%	8,3
Part de la population occupant un emploi à temps partiel	25,8%	18,1%	17,2%	8,6

Source : Insee, Recensement de la population

Zoom sur certains dispositifs en faveur du développement économique et de l'emploi

Missions locales :

Espace d'intervention au service des jeunes âgés de 16-25 ans, où chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé afin de faciliter ses démarches relatives à l'emploi et à la formation.

La Normandie compte 24 missions locales réparties sur l'ensemble de la région (offrant plus de 300 lieux de permanences).

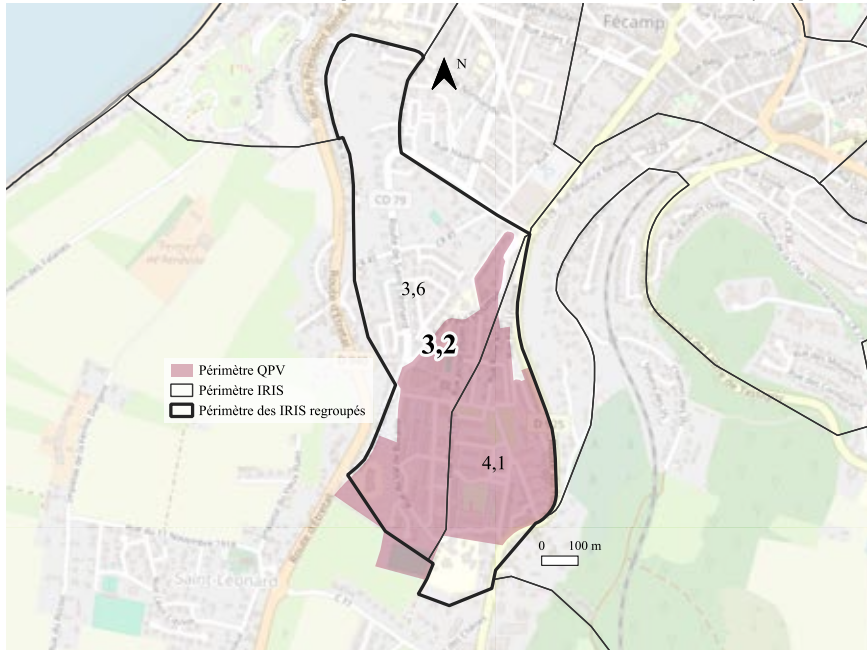
La mission locale Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral, située au Havre, intervient auprès des jeunes du territoire.

Pour en savoir plus :
Mission Locale Le Havre Estuaire
Littoral
5 rue Miroglio
76600 LE HAVRE

Tél Fécamp : 02 35 29 06 18

contact@ml-lehavre.fr

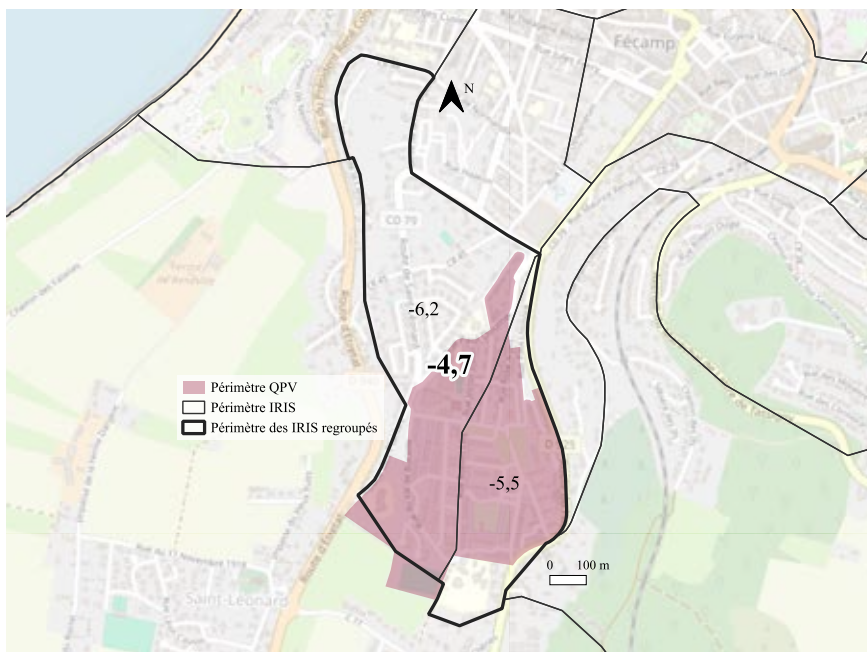
Évolution du taux d'emploi des femmes 2016-2021 (en point)



Sources : XYZ OpenStreetMap, périmètre QPV 2024 - ANCT, BDTPOPO 2025 et contour iris 2023 - IGN, RP 2016 et 2021 Insee

Le taux d'emploi des femmes des IRIS regroupés a **augmenté de 3,2 points** entre 2016 et 2021.

Évolution du taux de chômage 2016-2021 (en point)



Sources : XYZ OpenStreetMap, périmètre QPV 2024 - ANCT, BDTPOPO 2025 et contour iris 2023 - IGN, RP 2016 et 2021 Insee

Le taux de chômage des IRIS regroupés a **diminué de 4,7 points** entre 2016 et 2021.

CADRE DE VIE

	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Différentiel QPV - EPCI (en point)
Ensemble des logements - 2021				
Part de ménages locataires	94,8%	59,2%	39,6%	55,2
Part des logements d'une ou deux pièces	nc	19,9%	12,6%	-
Part des logements de 5 pièces ou plus	19,1%	23,5%	38,7%	-19,6
Part de logements collectifs parmi l'ensemble des logements	90,1%	51,3%	28,5%	61,6
Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement				
Avant 1919	[1,2/2,6]	21,3%	22,7%	-
De 1919 à 1945	18,3%	12,7%	11,2%	7,1
De 1946 à 1970	69,4%	31,3%	21,5%	47,9
De 1971 à 1990	6,6%	20,3%	22,3%	-15,7
De 1991 à 2005	[1,9/3,8]	7,3%	11,0%	-
De 2006 à 2018	[0,4/1,6]	7,2%	11,2%	-
Part des ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans	10,8%	12,3%	9,7%	1,1
Part des ménages ayant emménagé depuis 10 ans ou plus	47,7%	46,7%	53,9%	-6,2
Nombre de personnes par résidence principale	2,0	1,9	2,1	-0,1
Logements sociaux - 01/01/2023				
Nombre de logements du Parc Locatif Social	1 149	2 724	3 128	-
Taux de vacance des logements	1,2%	0,8%	1,4%	-0,2
Taux de vacances des logements de plus de 3 mois	0,0%	0,6%	0,7%	-0,7
Taux de rotation des logements	6,2%	7,2%	7,5%	-1,3

2021	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	Commune(s) Fécamp	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Différentiel QPV - EPCI (en point)
Part de la population utilisant le plus souvent la voiture/camion/fourgonnette pour aller travailler	68,2%	69,6%	81,4%	-13,2
Part de la population utilisant le plus souvent les transports en commun pour aller travailler	17,0%	8,1%	4,6%	12,4
Part de ménages disposant d'une voiture (ou plus)	49,5%	72,7%	82,6%	-33,1

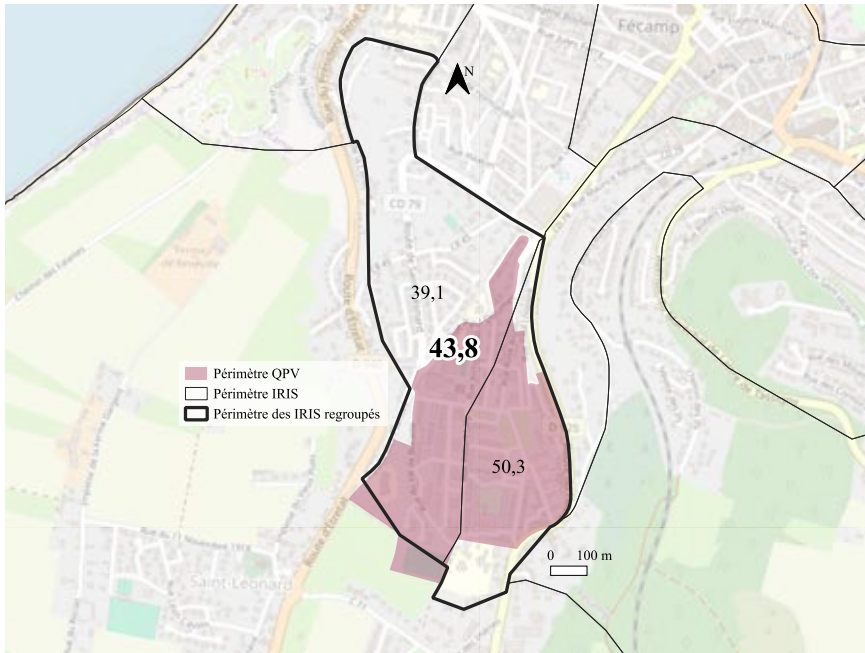
Sources : Insee - Recensement de la population (RP) - SDES, RPLS
nc : non communiqué

Zoom sur la rénovation urbaine financée par l'ANRU

Le quartier du Parc du Ramponneau a bénéficié de financement de l'ANRU dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine.

Il s'agissait de redéfinir la lecture, la compréhension et l'usage de l'espace public, de donner une limite claire entre les domanialités publiques et privées, de renforcer les liens du Ramponneau avec les quartiers environnants.

Part de ménages en situation de précarité énergétique logement (%)

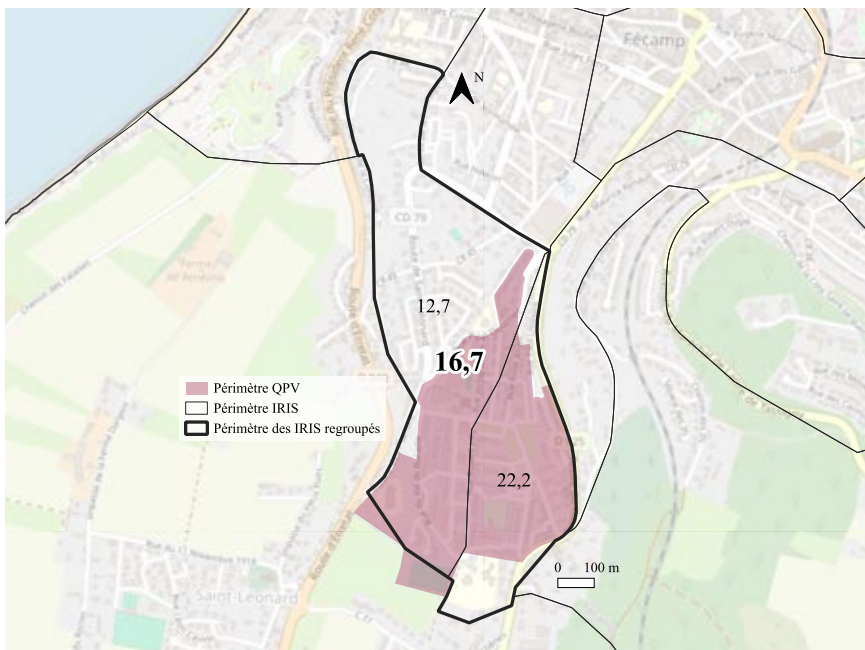


La part de ménages en situation de précarité énergétique logement (par niveau de vie) des IRIS regroupés est de **43,8 %** en 2022.

Part de ménages en situation de précarité énergétique logement (%)
EPCI : 13,4 %
Normandie : 12,7 %

Sources : XYZ OpenStreetMap, périmètre QPV 2024 - ANCT, BDTOP0 2025 et contour iris 2023 - IGN, GEODIP 2022 - RARE

Part de ménages en situation de précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (%)



La part de ménages en situation de précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (par niveau de vie) des IRIS regroupés est de **16,7 %** en 2022.

Part de ménages en situation de précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture (%)
EPCI : 11,3 %
Normandie : 9,8 %

Sources : XYZ OpenStreetMap, périmètre QPV 2024 - ANCT, BDTOP0 2025 et contour iris 2023 - IGN, GEODIP 2022 - RARE



TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Ces tableaux récapitulatifs reprennent l'ensemble des indicateurs pour chacun des quartiers présents sur le territoire de l'EPCI.

À des fins de comparaison, les indicateurs minimum, maximum et médiane (valeur qui partage les quartiers en deux parties égales) calculés sur les données connues des 63 quartiers prioritaires politique de la ville de Normandie ont été ajoutés.

	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Ménages - Familles					
Part des ménages d'une personne	50,6%	36,5%	24,6%	66,5%	47,1%
Part des femmes parmi les ménages d'une personne	60,0%	59,9%	42,4%	75,3%	56,5%
Part des ménages de 6 personnes et plus	[1,1/2,8]	1,3%	nc	nc	nc
Part de familles monoparentales	33,3%	14,1%	19,7%*	47,8%*	35,3%*

* sur 51 données connues

	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Revenu - Précarité					
Revenu disponible médian par UC* 2021	15 310 €	21 790 €	12 220 €	16 520 €	14 740 €
Rapport interdécile par UC* (9ème décile/1er décile) 2021	2,5	2,8	2,3	3,2	2,7
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain (par UC médian) 2021	41,0%	13,8%	31,0%	65,0%	44,0%
Part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus disponibles 2021	23,3%	6,5%	17,4%	36,1%	24,7%
Population couverte bénéficiaire de la C2S 01/01/2024	27,2%	7,1%	14,3%	41,2%	28,3%
Allocations					
Nombre d'allocataires de l'AAH 31/12/2023	157	1086	-	-	-
Nombre d'allocataires du RSA Socle	216	886	-	-	-

	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Education et formation					
Taux de scolarisation des 15-24 ans	44,5%	56,9%	36,1%	79,7%	51,2%
Taux de scolarisation des femmes de 15-24 ans	37,4%	59,2%	26,7%	86,0%	53,3%
Taux de scolarisation des hommes de 15-24 ans	52,0%	54,8%	36,2%	82,7%	50,5%
Part de la population sans diplôme	46,5%	26,4%	31,8%	58,5%	43,9%
Part des femmes sans diplôme	54,5%	30,0%	30,1%	59,9%	47,5%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	41,7%	21,8%	14,2%	53,8%	33,1%
Part des femmes de 16-25 ans non scolarisées et sans emploi	41,7%	21,7%	15,2%*	64%*	36,8%*
Part des hommes de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	41,7%	21,8%	nc	nc	nc

* sur 51 données connues

Sources : Géoportail, Insee - Recensement de la population (RP), DGFiP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi), CNAM, Ministère de l'Éducation Nationale DEPP.
nc : non communiqué



COHÉSION SOCIALE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

	Quartier prioritaire	EPCI	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
	Quartier du Ramponneau	CA Fécamp Caux Littoral			
Nbre de demandeurs d'emploi (catégorie ABC) 31/12/2024	325	2 638	-	-	-
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de moins de 26 ans 31/12/2024	22,2%	17,9%	9,1%	28,9%	17,1%
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) âgés de 50 ans et plus 31/12/2024	22,8%	30,8%	16,9%	29,7%	22,3%
Part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) de longue durée depuis au moins 1 an 31/12/2024	46,5%	49,4%	30,5%	50,6%	42,2%
Taux de chômage (au sens du recensement) 2021	31,2%	12,9%	21,2%	45,0%	31,2%

Année 2021	Quartier prioritaire	EPCI	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
	Quartier du Ramponneau	CA Fécamp Caux Littoral			
Taux d'activité					
<i>Femmes</i>	58,8%	69,8%	38,7%	71,0%	61,3%
<i>Hommes</i>	67,3%	75,8%	50,2%	80,2%	72,2%
Part d'actifs selon la PCS					
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	4,1%	16,3%	nc	nc	nc
<i>Professions intermédiaires</i>	7,6%	23,2%	nc	nc	nc
<i>Employés</i>	39,9%	30,6%	nc	nc	nc
<i>Ouvriers</i>	48,3%	28,4%	nc	nc	nc
Taux d'emploi	43,3%	63,4%	33,6%	56,9%	44,5%
<i>Femmes</i>	40,2%	60,2%	25,6%	54,3%	40,8%
<i>Hommes</i>	46,5%	66,6%	35,1%	62,8%	48,9%
Part des emplois à durée limitée parmi les emplois	24,1%	13,2%	18,1%	36,4%	27,4%
<i>Chez les femmes</i>	23,0%	14,7%	17,8%	41,1%	29,3%
Part de la population occupant un emploi à temps partiel	25,8%	17,2%	13,8%	34,2%	24,9%

Sources : Pôle Emploi - Dares (demandeurs d'emploi en fin de mois), Insee - Recensement de la population (RP)
nc : non communiqué



TABLEAUX RÉCAPITULATIFS



CADRE DE VIE

	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Ensemble des logements - 2021					
Part de ménages locataires	94,8%	39,6%	59,7%	99,4%	92,6%
Part des logements d'une ou deux pièces	nc	12,6%	nc	nc	nc
Part des logements de 5 pièces ou plus	19,1%	38,7%	6,5%	28,8%	15,1%
Part de logements collectifs parmi l'ensemble des logements	90,1%	28,5%	45,4%	99,0%	89,3%
Répartition des résidences principales selon la date d'achèvement					
Avant 1919	[1,2/2,6]	22,7%	nc	nc	nc
De 1919 à 1945	18,3%	11,2%	nc	nc	nc
De 1946 à 1970	69,4%	21,5%	6,2%	73,6%	41,0%
De 1971 à 1990	6,6%	22,3%	6,6%	79,4%	37,6%
De 1991 à 2005	[1,9/3,8]	11,0%	nc	nc	nc
De 2006 à 2014	[0,4/1,6]	11,2%	nc	nc	nc
Part des ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans	10,8%	9,7%	8,1%	23,6%	14,4%
Part des ménages ayant emménagé depuis 10 ans ou plus	47,7%	53,9%	25,0%	54,4%	41,6%
Nombre de personnes par résidence principale	2,0	2,1	1,60	2,90	2,08
Logements sociaux - 01/01/2023					
Nombre de logements du Parc Locatif Social	1 149	3 128	-	-	-
Taux de vacance des logements	1,2%	1,4%	0,0%	15,1%	2,3%
Taux de vacances des logements de plus de 3 mois	0,0%	0,7%	0,0%	12,1%	1,3%
Taux de rotation des logements	6,2%	7,5%	3,4%	16,3%	9,9%

Minimum, maximum et médiane calculées sur les valeurs connues (nc : non calculé en raison d'un trop grand nombre de variables manquantes)

	Quartier prioritaire Quartier du Ramponneau	EPCI CA Fécamp Caux Littoral	Minimum des QPV normands	Maximum des QPV normands	Médiane des QPV normands
Part de la population utilisant le plus souvent la voiture/camion/fourgonnette pour aller travailler	68,2%	81,4%	41,9%	80,8%	65,8%
Part de la population utilisant le plus souvent les transports en commun pour aller travailler	17,0%	4,6%	0,0%	43,8%	18,9%
Part de ménages disposant d'une voiture (ou plus)	49,5%	82,6%	41,1%	79,4%	61,5%

Minimum, maximum et médiane calculées sur les valeurs connues (nc : non calculé en raison d'un trop grand nombre de variables manquantes)

Sources : Insee - Recensement de la population (RP) - SDES, RPLS
nc : non communiqué



SIGLES ET DÉFINITIONS

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

Mise en place au 1^{er} janvier 2020, cette agence reprend les missions du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et de l'Agence du numérique. Cette structure est l'interlocutrice principale des projets de cohésion territoriale, et elle peut apporter un soutien en ingénierie aux territoires carencés. Elle coordonne les acteurs de la cohésion territoriale sur les territoires.

ANRU : Agence nationale de la rénovation urbaine

Créée par la Loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (loi Borloo), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine est un établissement public industriel et commercial qui assure la mise en œuvre et le financement du programme national de renouvellement urbain. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la politique de la ville qui fixe les orientations générales de son action.

Cité éducative :

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

CLSM : Conseil local en santé mentale

Espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire, le Conseil local en santé mentale (CLSM) a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le CLSM permet

une approche locale et participative. Il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des objectifs stratégiques et opérationnels. (CC-OMS).

Complémentaire Santé Solidaire (C2S) :

La Complémentaire Santé Solidaire remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Elle permet de se faire rembourser la part complémentaire des dépenses de santé (non remboursé par l'Assurance Maladie). Ainsi, les dépenses de santé sont remboursées entièrement, dans la limite des tarifs de la sécurité sociale.

Plus précisément, depuis le 1^{er} novembre 2019, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) s'est ouverte aux personnes éligibles à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) moyennant une participation financière entre 8 et 30 € par mois en fonction de l'âge. L'ACS ainsi supprimée a laissé place au dispositif commun appelé Complémentaire santé solidaire.

La C2S donne également droit aux avantages suivants :

- Pas de dépassements d'honoraires sur les tarifs médicaux si vous respectez votre parcours de soins. Cela signifie de passer d'abord par votre médecin traitant avant d'aller voir un spécialiste
- En cas d'hospitalisation, remboursement du forfait journalier. C'est le montant quotidien que vous devez normalement payer pour l'hébergement et la nourriture
- Pas de franchise médicale ou de participation forfaitaire de 1 € à payer
- Tiers-payant : pas d'avance des frais médicaux.
- Forfaits de remboursement pour prothèses dentaires, lunettes, aides auditives
- Forfaits de remboursement pour des dispositifs médicaux comme une canne, un fauteuil roulant ou des pansements
- Réductions sur les billets de train selon la région.

CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale

Les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) ont succédé en 2007 aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés. Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...). Il est élaboré à l'initiative conjointe du maire, ou du président de l'EPCL, et du préfet de département. Le cadre général et les orientations ont été définis par le comité interministériel à la ville (CIV) du 9 mars 2006.

DEFM Catégories ABC :

Les Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (soit de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (soit plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en Convention de reclassement personnalisé (CRP), en Contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;

- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Demandeurs d'emploi à faible niveau de qualification :

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C de niveau de qualification « manœuvres ou ouvriers spécialisés » et « employés non qualifiés ».

Dispositif du médecin traitant :

Généraliste ou spécialiste, exerçant en ville ou à l'hôpital, le médecin traitant joue un rôle central dans l'orientation et le suivi du patient tout au long de son parcours de soins.

Le patient de plus de 16 ans doit faire une déclaration de choix du médecin traitant auprès de sa caisse d'assurance maladie afin d'être bien remboursé. La désignation d'un médecin traitant a été étendue aux enfants de moins de 16 ans mais pour ces derniers, il n'y a pas de réduction du remboursement en l'absence de déclaration de médecin traitant ou de non-respect du parcours de soins coordonnés.

Emploi précaire :

Sous le terme formes particulières d'emploi, (ou parfois emplois précaires) sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération

nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

EPN : Espace public numérique

Ces espaces labellisés par la Région Normandie offrent un accès aux outils informatiques. Des ordinateurs y sont en accès libres, et des cours de prises en main sont également disponibles dans ces espaces.

HLM : Habitation à loyer modéré

Les HLM remplacent les HBM (Habitations à bon marché) en 1950. Ce sont des habitations destinées aux personnes physiques ayant des ressources modestes et construites grâce à une aide financière de l'État.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

Maisons du projet :

La loi du 24 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit, dans son article 3, pour chaque chantier de renouvellement urbain, la mise en place de maison du projet permettant d'associer la population à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Ils peuvent venir s'y renseigner lors de permanences et donner leurs avis sur les transformations de leur quartier.

IRIS :

L'IRIS (appellation qui se substitue désormais à IRIS2000) constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM.

Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées

en IRIS.

On distingue trois types d'IRIS :

Les IRIS d'habitat : leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Ils sont homogènes quant au type d'habitat et leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).

Les IRIS d'activité : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente.

Les IRIS divers : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...).

Médian :

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de revenu, la médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50% des revenus. C'est de manière équivalente le revenu au-dessus duquel se situent 50% des revenus.

Mortalité prématurée :

Décès survenus avant 65 ans.

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit le lancement du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), dont l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) assure la tutelle, il a pour ambition de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Cette nouvelle génération de projets de renouvellement urbain s'inscrit dans le cadre fixé par les contrats de ville, afin d'apporter une réponse aux enjeux urbains des quartiers prioritaires qui soit cohérente avec l'ensemble des autres

dimensions de la politique de la ville (emploi, développement économique et cohésion sociale). Les besoins et l'expertise d'usage des habitants des quartiers seront pris en compte dans le cadre de ces projets via leur association à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces projets, ainsi que par la mise en place d'une maison du projet.

ORU : Opération de renouvellement urbain

Lancées par le CIV (Comité interministériel des villes) du 14 décembre 1999, à l'instar des GPV (Grands projets de ville), mais moins bien dotés financièrement, les ORU avaient pour objectif de mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain dans 60 sites dégradés.

Parc locatif social :

Les logements du parc locatif social (au sens du ministère en charge du logement) sont :

- les logements appartenant à des organismes de HLM (Habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
- les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948.

Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font pas partie des logements du secteur social.

PNRQAD : Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

Créé par la loi de « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009, il a pour objectif la requalification urbaine et sociale des quartiers, la résorption de l'habitat indigne, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements, l'amélioration de la performance énergétique des logements et le maintien de la mixité sociale au sein de ces quartiers. Ce programme cible prioritairement les quartiers présentant une concentration

élevée d'habitat indigne et une situation économique et sociale des habitants particulièrement difficile.

PNRU : Programme national pour la rénovation urbaine

Le Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), institué par la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers les plus fragiles classés en Zones urbaines sensibles (ZUS), effort qui porte sur les logements, équipements publics et aménagements urbains. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Population active :

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

Population étrangère :

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

A la différence de celle d'immigré,

la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Population immigrée :

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

PRE : Programme de réussite éducative

Les Programmes de Réussite Educative (PRE) s'adressent aux enfants et aux jeunes âgés de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés multiples, résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. Ils reposent sur une approche globale et individualisée, visant à construire des parcours de réussite éducative adaptés aux besoins des enfants et des jeunes, en mobilisant les acteurs du territoire.

Précarité énergétique logement :

Un ménage est en situation de précarité énergétique lorsque les dépenses énergétiques de son logement sont supérieures à 8% de son revenu, et son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3^e décile de revenu par UC* (30% des ménages les plus modestes).

Précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture :

La précarité énergétique liée à la mobilité quotidienne en voiture est définie par le croisement des revenus des ménages et de leurs dépenses en carburant. Plus précisément, un ménage est considéré en situation de précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture si ses dépenses de carburant pour la mobilité quotidienne dépassent 4,5 % de ses revenus totaux, et ce pour les ménages appartenant aux trois premiers déciles de niveau de vie (c'est-à-dire les ménages les plus modestes).

Rapport interdécile :

Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles.

Le rapport interdécile (D9/D1 ou 9^{ème} décile/1^{er} décile) met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution.

REP et REP+ : Réseau d'éducation prioritaire

Les Réseaux d'Éducation Prioritaires (REP) et les Réseaux d'Éducation Prioritaire Renforcés (REP+), regroupent des établissements accueillant des élèves issus de territoires confrontés à des inégalités sociales et scolaires plus marquées. Ils bénéficient de moyens supplémentaires pour réduire ces inégalités et favoriser la réussite éducative, les situations les plus complexes relevant du REP+ donnant lieu à des mesures renforcées.

Résidence principale :

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Significativité des écarts constatés entre les taux comparatifs de mortalité :

Afin d'affirmer l'existence d'une sous ou d'une surmortalité (ou sous-morbidité ou sur-morbidité) significative dans la région, les EPCI par rapport à la France métropolitaine, des tests de significativité ont été réalisés. Le test, qui consiste à comparer deux taux comparatifs, est fondé sur la loi normale. La significativité prend en compte la taille des populations, ce qui explique par exemple que certains territoires peuvent avoir un test non significatif par rapport à la France alors que leurs taux sont plus élevés que ceux d'autres territoires qui enregistrent pourtant un test significatif.

Taux comparatif de mortalité :

Taux que l'on observerait dans la région et les EPCI si ces différents échelons géographiques avaient la même structure par âge que la population de référence (France métropolitaine). Les taux comparatifs de mortalité éliminent les effets de la structure par âge et autorisent les comparaisons entre les sexes et les échelons géographiques.

Taux comparatif de mortalité évitable liée à la prévention :

D'après les définitions OCDE/Eurostat de 2019, on entend par mortalité évitable par prévention les causes de décès que des interventions de santé publique et de prévention primaire efficaces (c'est-à-dire avant le déclenchement des maladies/traumatismes, pour en réduire l'incidence) permettraient essentiellement d'éviter. Les causes de mortalité évitable par traitement sont celles qui peuvent être évitées grâce à des soins de santé efficaces et prodigués à temps, y compris les interventions de prévention secondaire et de traitement (après le déclenchement des maladies, pour réduire le taux de létalité).

Les deux listes actuelles des causes de mortalité évitable par prévention et par traitement ont été adoptées par l'OCDE et Eurostat en 2019. L'inscription des causes de décès dans l'une ou l'autre de ces catégories est déterminée selon que ce sont essentiellement des interventions de prévention ou des soins

qui permettraient de réduire la létalité. Les causes de décès qui peuvent être à la fois largement évitées et traitées ont été inscrites dans la catégorie des causes de mortalité évitable par prévention au motif que si ces maladies sont évitées grâce à la prévention, il n'y a plus lieu de les traiter. Dans les cas où il n'y a pas véritablement de données probantes attestant de la prédominance de l'une ou l'autre de ces catégories, les causes sont réparties de manière égale entre les deux (par exemple, cardiopathies ischémiques, AVC, diabète), de manière à éviter la double comptabilisation de mêmes causes de décès. Un seuil de 74 ans a été retenu pour toutes les causes de mortalité prématurée (OCDE/Eurostat, 2019).

<http://www.oecd.org/health/health-systems/Avoidable-mortality-2019-Joint-OECD-Eurostat-List-preventable-treatable-causes-of-death.pdf>

Taux d'emploi :

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux de chômage (au sens du recensement de la population) :

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active tel que mesuré par le recensement.

Taux de pauvreté :

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays

européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian.

Taux de rotation :

Emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus, rapportés au nombre de logements proposés à la location depuis un an ou plus. Les nouvelles mises en service ne sont pas intégrées dans le calcul de ce taux. Si plusieurs emménagements ont lieu la même année pour un logement donné, seul le dernier emménagement est pris en compte. Un logement est considéré comme ayant fait l'objet d'un emménagement si le bail est en cours au 1^{er} janvier 2022 et a pris effet dans le courant de l'année 2021.

Taux de vacance :

Le taux de vacance est la part des logements vacants dans l'ensemble des logements. Il peut être calculé à partir du recensement de la population. Des estimations du parc au 1^{er} janvier des trois années postérieures à la date de référence du recensement sont également disponibles. Elles ventilent ce parc par catégories : résidences principales, logements vacants, résidences secondaires ou logements occasionnels.

Territoires entrepreneurs :

Ces zones, anciennement appelées Zones franches urbaines (ZFU) jusqu'en 2014, visent à favoriser le développement économique et le développement de l'emploi par une exonération de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises qui créent des activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services dans ces territoires.

UC : Unité de consommation

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un

nombre d'Unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

ZAC : Zones d'aménagement concerté

Les Zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains (notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés).

ZUP : Zone à urbaniser en priorité

Le décret ZUP du 31 décembre 1958 a pour objectif de créer de nouveaux quartiers comprenant logements, équipements et commerces et de répondre à la très forte demande en logements sur le territoire français.

ZUS / ZFU et ZRU : Zones urbaines sensibles / Zones franches urbaines / Zones de redynamisation urbaine

Territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces

territoires. La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention : les Zones urbaines sensibles (ZUS), les Zones de redynamisation urbaine (ZRU), les Zones franches urbaines (ZFU). Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES QUARTIERS

Copyrights
© Adobe InDesign
© Adobe Illustrator

Crédit photos et images 2025
ORS-CREAI Normandie



POUR PLUS D'INFORMATIONS

ORS-CREAI Normandie



Espace Robert SCHUMAN
3 Place de l'Europe
14 200 Hérouville-Saint-Clair



Accueil téléphonique : 02 31 75 15 20
(ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30)



contact@orscreainormandie.org



orscreainormandie.org

Un travail mené par l'ORS-CREAI Normandie avec le financement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et de l'Agence régionale de santé de Normandie